

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances et les règlements suivants intitulés :

ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-026

Cette ordonnance autorise l'implantation d'une signalisation de stationnement interdit en tout temps sur la rue Sherbrooke des deux côtés, entre la 81e Avenue et la limite du pont ferroviaire, en direction est - District de Pointe-aux-Trembles.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-027

Cette ordonnance autorise l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 1881, 40e Avenue - District de Pointe-aux-Trembles.

ORDONNANCES NO OCA20-(B-3)-001C, OCA20-(P-1)-001C, OCA20-(C-4.1)-009C, OCA20-(P-3)-001C et OCA20-(RCA09-Z01)-001C

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2020.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-30097

« Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-30098

« Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2020) »

PRENEZ AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur le 1er janvier 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 11 novembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis et ces règlements peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat